



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la culture
Service de la Jeunesse
Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Kultur
Dienststelle für die Jugend

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Le Canton
du Valais
encourage
la culture
Der Kanton
Wallis
fördert Kultur

AVEC LE SOUTIEN DE LA
Loterie Romande

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Le Service de la culture, le Service de la jeunesse et la Loterie romande

Appel de projets culturels *spécial jeunes* du programme «Valais singulier, pluriel»

But du programme :

Le Département de l'éducation, de la culture et du sport souhaite contribuer au renforcement de l'unité cantonale. Dans ce contexte, le Service de la culture, en collaboration avec le Service de la Jeunesse et avec le soutien de la Délégation valaisanne à la Loterie romande, apportera un soutien particulier à 10 projets socio-culturels, réalisés par des jeunes, qui favorisent la rencontre entre les deux régions linguistiques du canton ou visent à promouvoir globalement un domaine culturel sur l'ensemble du canton.

Montant alloué :

10 projets seront soutenus, à raison de 4'000.- chacun

Critères d'attribution :

Les projets socio-culturels présentés doivent répondre à un des critères suivants :

- Faire connaître une production culturelle dans l'autre espace linguistique
- Amener des ressortissants des deux régions linguistiques à développer ensemble une activité culturelle importante
- Promouvoir globalement et collectivement un champ culturel sur l'ensemble du canton
- Favoriser la rencontre des ressortissants de l'ensemble du canton dans le cadre d'une activité culturelle commune
- Développer un partenariat formel entre deux ou plusieurs institutions actives dans les deux régions linguistiques

Conditions de participations :

- Toute personne physique majeure ou personne morale (groupes de personnes, entreprises, organisations, sociétés, communes, régions, associations régionales ou autres) peut déposer un projet.
- Le/la candidat(e) doit être domicilié(e) ou avoir son siège social dans le canton du Valais et déposer un dossier complet rédigé en français ou en allemand, accompagné des documents suivants :
 - présentation du candidat (ou du groupe)
 - descriptif du projet comprenant un budget et une planification
 - tout document utile au jury pour l'évaluation du projet

Calendrier :

Dépôt des dossiers : 30 mai 2009

Décision du jury : 16 juin 2009

Renseignements complémentaires :

Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service de la Jeunesse, Paul Burgener, Délégué à la Jeunesse, Av. Ritz 29, 1951 Sion, tél. 027 606 12 25 ou sites Internet de l'Etat du Valais www.j4u.ch